



## Amende pour stationnement impayé en ecosse

Par **mel2612**, le **02/09/2009** à **18:28**

Bonjour,

Je vis en France et ai reçu une amende pour stationnement impayé en écosse (Dundee) en novembre 2008 (60£) avec une voiture de location.

Je n'ai pas payé cette amende mais quelques semaines plus tard l'agence de location m'a débité directement sur mon compte une somme qui me semblait être l'amende (la référence de l'amende étant précisée sur la facture).

J'ai ensuite reçu de Dundee, une notification de 90£ pour retard de paiement. Je les ai contacté pour avoir des explications, et il se trouve que la somme qui m'a été retirée n'était simplement que des frais administratifs de l'agence.

Je dois donc encore payer 90£.

J'aimerais savoir ce que j'encours en cas de non paiement de cette amende ?

Est-ce de l'intimidation ? Ou est ce que juridiquement je risque quelque chose ?

Merci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **03/09/2009** à **00:15**

Bonjour,

Tout simplement parce que votre contrat de location prévoyait ce genre de situation. Donc l'agence va payer le PV pour vous et, ensuite, se prélèvera directement sur votre compte.

C'est d'une logique imparrable.